



CONDITIONS GENERALES

PRESENTATION

WAKY COACHING SPRL dont le siège d'exploitation situé Route de Luxembourg, 9 à 4960 Malmedy est un centre de Coaching, Fitness et de réhabilitation privé qui met ses infrastructures et ses équipements à la disposition de ses membres ou clients dans le but principal de leur permettre d'exercer des activités physiques et sportives. Elle le fait dans la mesure de ses moyens. Les membres concluent une convention avec WAKY COACHING. La relation contractuelle entre WAKY COACHING et les membres est stipulée dans ces conditions générales.

GENERAL

La direction de WAKY COACHING se réserve le droit d'entrée. Toute personne entrant dans le centre se soumet automatiquement et sans condition au présent règlement. Sauf autorisation écrite de la direction, toute affiliation, abonnement ou carte client est strictement personnel et non cessible. Le centre se réserve le droit de modifier sans préavis les heures d'accès et d'annuler les cours qui ne rassemblent pas un minimum de 3 personnes.

Chaque membre se comportera d'une façon conforme à l'esprit du centre et respectera notamment les règles de sécurité, d'hygiène et de calme. Un règlement d'ordre intérieur est disponible sur simple demande.

ETAT DE SANTE

Chaque membre se déclare en bonne santé et physiquement apte à pratiquer des exercices physiques. Il reconnaît n'avoir caché aucune information, aucune raison médicale ou autre qui l'empêcherait de faire un effort physique. Chaque membre reconnaît avoir pris conseil auprès de son médecin. Un certificat médical d'aptitude physique peut être exigé pour les personnes présentant un facteur à risque. Il est interdit de fréquenter le centre en cas d'infection, de maladie contagieuse ou de blessures grave en raison du risque de porter atteinte à la santé et/ou à la sécurité des autres membres.

ORDRE INTERIEUR

Chaque membre doit être en possession de sa clé TGS et ou badge pour accéder aux installations du club. Seuls les membres en ordre de paiement ont accès dans le centre. Une tenue sportive propre est de rigueur dans les locaux. Il est demandé à chaque membre de prévoir une paire de chaussure de sport ou d'intérieur et de changer de chaussures dès l'arrivée dans le centre. Les chaussures doivent bien évidemment être propres et non marquantes.

Dans un souci d'hygiène, chaque membre doit se munir d'une serviette pour protéger le matériel de la transpiration. Il est également demandé de veiller à laisser les machines et les tapis dans un état acceptable pour le suivant.

En période d'affluence, il est demandé à chaque membre de limiter l'utilisation du matériel cardio à 20 minutes.

Il est interdit de fumer ou de consommer des boissons alcoolisées dans les installations. Le membre s'engage à respecter les règles d'utilisation et de sécurité des appareils utilisés.

Le centre se réserve le droit d'exclure toute personne qui ne respectera pas le présent règlement.

CARTE DE MEMBRE

La carte de membre est obligatoire pour l'activité Fitness, mais pas pour les cours collectifs. Elle se matérialise par une Clé TGS ou Wellness Key. Chaque membre s'engage à utiliser sa clé pour pénétrer dans les installations et à la présenter au personnel si nécessaire.

La clé ne peut en aucun cas être utilisée par une autre personne.

ABONNEMENT ANNUEL- Fidélité

L'abonnement d'un an fait l'objet d'une convention entre WAKY COACHING et le membre. Elle est valable de date à date, cette dernière constituant « l'échéance » du contrat. Ce contrat est payé, soit au comptant au moment de la signature du contrat, soit par étalement de paiement en maximum 12 mensualités. Dans le premier cas, le membre reçoit un mois d'abonnement supplémentaire gratuitement. Le prix convenu constitue un forfait, lequel doit toujours être payé entièrement, sans préjudice des éventuelles possibilités de résiliation contenues dans les conditions générales.

Puisque le contrat est conclu pour une durée d'un an avec un montant fixe, WAKY COACHING ne peut procéder à aucune modification tarifaire pendant la durée du contrat. Cependant, WAKY COACHING se réserve le droit de modifier ses prix à l'échéance annuelle, dans le cadre d'une reconduction tacite du contrat, notamment pour suivre le cours de l'index basé sur l'indice déterminé par les Autorités officielles belges. Dans le cas d'une modification d'une autre nature que l'index, le membre sera préalablement averti et sera en mesure de résilier le contrat à l'échéance s'il ne marque pas son accord avec la nouvelle politique tarifaire du Centre. Sauf demande écrite du membre, le contrat est reconduit tacitement, à l'échéance, pour une durée d'un an.

Le membre peut, à tout moment, solliciter une adaptation de son contrat pour bénéficier d'une offre promotionnelle. Dans ce cas, une nouvelle échéance est fixée à 1 an à partir de la date de sa demande. Les conditions générales s'appliquent de la même manière que pour le précédent contrat. En cas de résiliation anticipative régulière, le membre pourra être tenu au remboursement des avantages octroyés dans le cadre d'une promotion liée à une durée de contrat.

Le membre peut résilier son contrat à l'échéance, moyennant information écrite (par mail ou par courrier) auprès du secrétariat, au plus tard un mois avant la date d'échéance du contrat.

Toutefois, si des raisons personnelles, médicales ou professionnelles, dûment justifiées par écrit, ne permettent plus au membre de pratiquer un entraînement régulier en salle, et pour autant que la justification reçoive l'aval de la direction de WAKY COACHING (aval automatique en cas d'avis médical), le membre pourra solliciter, soit :

- Le transfert de son abonnement vers un non-membre, pour la durée restante du contrat. Dans ce cas, il n'est redevable d'aucune indemnité de rupture de contrat pour autant que son remplaçant s'engage à s'acquitter pleinement des obligations du contrat initial transféré.
- S'acquitter d'un montant forfaitaire supplémentaire de 169 euros pour couvrir :
 - ✓ Les frais d'inscription
 - ✓ La mise à disposition d'une clé TGS Technogym personnelle
 - ✓ L'entretien WAKY COACHING d'une heure afin d'établir les objectifs d'entraînement
 - ✓ La réalisation du programme d'entraînement
 - ✓ L'explication quant à l'utilisation des machines (30 min)
 - ✓ Un test physique à l'effort
- La remise d'un bon d'achat équivalent aux mois restants jusqu'à échéance du contrat, à partir du mois suivant le jour de réception du courrier le sollicitant de manière explicite.

Dans des cas exceptionnels, tels que : grossesse, maladie grave, accident n'autorisant plus la pratique sportive pour une durée de minimum 6 mois, décès d'un conjoint ou perte d'emploi d'un membre du ménage ; attesté par écrit par un médecin ou par une autorité compétente et dont le centre a été informé immédiatement, l'abonnement pourra être annulé sur le champ, et aucune indemnisation ne sera demandée.

WAKY COACHING se réserve un droit d'appréciation et peut solliciter la présentation de documents complémentaires s'il estime les premiers incomplets ou peu probants.

La condition relative au licenciement ne pourra pas s'appliquer dans le cas d'un contrat de type « étudiant ». Pour tous les cas non explicitement indiqués dans le présent paragraphe, le précédent paragraphe reste de stricte application. En cas de déménagement pour une justification externe au membre (ne pouvant être raisonnablement prévu de longue date), un préavis de deux mois à compter du jour de la demande écrite sera demandé, sous couvert de la présentation des pièces justifiant la situation invoquée. Dans tous les cas de résiliation, un arrangement à l'amiable sera d'abord recherché, pour autant que le contractant ait respecté son devoir d'information préalable.

ABONNEMENT A DUREE INDETERMINEE - Liberté

Cet abonnement de 6 mois minimum est également régi par une convention entre WAKY COACHING et le membre, mais il ne fixe pas spécifiquement d'échéance à terme. Le contrat peut donc être résilié dans les formes et modalités prévus dans ces conditions générales. Si cet abonnement flexible permet au membre de fixer lui-même l'échéance de son contrat, il est toutefois tenu d'informer un mois à l'avance, par écrit au secrétariat, de sa décision de mettre un terme à celui-ci. Ce mois est à considérer en tant que frais de résiliation et durant cette période, le membre est autorisé à fréquenter le Centre aux mêmes conditions contractuelles qu'auparavant. Ces mois sont calculés à partir du mois suivant le jour de réception de la demande écrite du membre de mettre un terme à son contrat. La demande ne doit contenir aucune justification formelle, mais simplement les informations permettant l'identification du membre et la date souhaitée de clôture effective du contrat. Les cas exceptionnels, tels qu'évoqués au titre précédent « Abonnement annuel », sont également d'application pour l'abonnement à durée indéterminée. Puisque le contrat est conclu sans fixer préalablement une échéance de clôture, WAKY COACHING se réserve le droit de modifier sa grille tarifaire, sans devoir en solliciter l'autorisation préalable du membre, et d'appliquer la nouvelle tarification à la domiciliation de paiement. WAKY COACHING sera toutefois tenu d'en informer préalablement le membre afin de lui permettre de résilier son contrat s'il ne marque pas son accord avec la nouvelle politique tarifaire, sauf dans le cas d'un changement de tarif consécutif à une modification de l'index basé sur l'indice déterminé par les Autorités officielles belges.

ABONNEMENT ETUDIANTS

Du fait du tarif préférentiel, l'étudiant doit être en possession d'une carte d'étudiant valable limitée aux études secondaires, supérieures universitaires, supérieures non universitaires. Ce tarif impose une limitation dans les horaires de fréquentation du centre, à savoir du lundi au jeudi de 08h00 à 18h00, le vendredi de 08h00 à 20h30, et le WE de 09h00 à 18h00 hors jours fériés.

COURS COLLECTIFS : ABONNEMENT & CYCLE

Les abonnements FIDELITE donne droit à 50 cours collectifs par année (pour 1 cours par semaine) et 100 cours collectifs par année (pour 2 cours collectifs par semaine). Les cours doivent être prestés dans la période contractuelle. Les cours se font sur réservation. En cas d'empêchement et afin de pouvoir récupérer le cours, ils doivent être impérativement décommandés au plus tard 12 heures avant le début du cours via l'application mobile en vigueur ou par téléphone au secrétariat 4 heures avant le début des cours. Dans le cas contraire, la séance ne peut malheureusement plus être récupérée. Aucun report ne sera accordé après l'échéance de l'abonnement ou du cycle. Les membres cours collectifs n'ont pas d'accès à la salle de fitness.

ACCES AUX SERVICES ONLINE

Tout membre reçoit, au démarrage de son contrat, un code lui permettant d'accéder aux services Online du centre suivant l'application en vigueur (Fitness et/ou cours collectifs). Il pourra notamment procéder à la réservation des plages horaires pour le fitness et à la désinscription des cours collectifs, ou encore télécharger des documents ou disposer des

informations actualisées relatives à son contrat. Ce code est strictement personnel et confidentiel. En cas d'utilisation abusive du code WAKY COACHING se réserve le droit de fermer l'accès aux services en ligne au membre concerné.

DOMICILIATION

En principe, l'abonnement annuel est payable au comptant, pour toute la durée du contrat. Le membre peut solliciter un étalement de paiement, sur 6 ou 12 mois maximum. Dans ce cas, il s'oblige à établir une domiciliation, dont les formalités sont exclusivement prises en charge par WAKY COACHING. Dans le cadre d'un abonnement à durée indéterminée, seule la domiciliation est autorisée en tant que moyen de paiement du contrat. A cet effet, les formulaires sont complétés et signés en même temps que le contrat. WAKY COACHING s'occupe des formalités administratives qui en découlent. Le membre s'engage à être débité de son compte dès le mois suivant son inscription au centre. Les prélèvements mensuels seront effectués aux dates déterminées avec le membre suivant le document SEPA rempli lors de l'inscription. Toute domiciliation impayée sera automatiquement représentée à la banque dans la quinzaine. Le membre s'engage à communiquer à WAKY COACHING tout changement d'adresse ou de numéro de compte dans les plus brefs délais.

REPORT D'ABONNEMENT

WAKY COACHING offre la possibilité de report d'abonnement pour congé d'un mois (uniquement pour les abonnés à 1 an) ou en cas d'incapacité de travail pour une durée de 20 jours consécutifs minimum (la copie du certificat médical doit être déposée au secrétariat du Centre). Tout report devra être impérativement signalé au plus tard 1 semaine avant les congés ou au plus tard dans le mois du début de l'incapacité.

Les prélèvements mensuels payés lors de la période de fermeture du Centre (fermeture imposée par le Conseil National de Sécurité) liée à la Covid-19 ou toute autre maladie entraînant le nonaccès aux localités donne droit à une prolongation de cette même durée à l'échéance du contrat et ce, sans prélèvement. Ce report débute automatiquement à la reprise des activités de WAKY. A contrario, les contrats pour lesquels les prélèvements ont été suspendus, à la demande expresse du membre, pendant la période de fermeture liée à la Covid-19, seront reportés à l'échéance de ces derniers afin de respecter la durée contractuelle. Cependant, pour les membres qui suivent les cours en ligne, les prélèvements continuent et n'ont pas droit à un report.

TACITE RECONDUCTION

A défaut de résiliation du contrat par l'une des parties, un mois avant son échéance, par courrier ou par mail, ce dernier sera reconduit pour une durée égale à celle prévue dans la convention.

ASSURANCES

Le centre est couvert par une assurance en responsabilité civile. Aucune assurance personnelle ou individuelle n'est incluse dans les abonnements. WAKY COACHING invite ses membres à vérifier s'ils disposent d'une couverture valable contre les accidents personnels.

PERTE OU VOL

En cas de perte et/ou de vol de la clé TGS et du badge d'accès, une caution de 20.00€ sera demandée au membre. Cette caution pourra être récupérée en cas de retour de la clé et du badge.

Le centre décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol dans ses infrastructures, le membre étant tenu de veiller personnellement à l'ensemble de ses biens. Le centre met à disposition des casiers sécurisés prévus à cet effet.

Le contrat ainsi que les droits et obligations du membre sont strictement personnels et inaccessibles à des tiers.

LITIGES

Tous les litiges sont du ressort des tribunaux de Liège arrondissement de Verviers.

HEURES D'OUVERTURES

Du lundi au vendredi de 08h30 à 21h15.

Le samedi de 09h00 à 13h00.

Le dimanche de 09h00 à 13h00